

DÉCLARATION GÉNÉRALE

Le preneur d'assurance déclare avoir pris acte des conséquences graves - nullité du contrat - que peuvent entraîner toutes omissions et inexactitudes intentionnelles. Cette proposition ne fait pas courir la couverture. Elle n'engage ni le preneur ni APRIL Belgium à conclure le contrat. Toutefois, si dans les 30 jours de la réception de la proposition, APRIL Belgium n'a pas communiqué au preneur soit une offre, soit une demande d'informations complémentaires, soit un refus, elle est obligée de conclure le contrat sous peine de dommages et intérêts.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel communiquées par la personne concernée ou obtenues légitimement par APRIL Belgium peuvent être traitées par APRIL Belgium, responsable du traitement, et le cas échéant par la Compagnie, afin d'assurer la gestion des produits d'assurances, le service à la clientèle, l'acceptation des risques, la gestion des contrats, des primes et des sinistres ainsi que la prévention et la lutte contre toute forme de fraude. La personne concernée bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données personnelles en leur possession. Celui-ci peut être exercé sur demande écrite à APRIL Belgium. La personne concernée peut également décider de limiter l'usage des données à caractère personnel ou s'y opposer, à moins que ces données sont indispensables à l'exécution du contrat.

La personne concernée peut obtenir plus d'informations sur le site internet de la Société et exercer ses droits par courrier postal à l'adresse suivante : APRIL Belgium, boulevard Baudouin 1er, 25 – 1348 Louvain-la-Neuve ou par e-mail à privacy.be@april.com.

Le droit belge est applicable.

Toute plainte peut être adressée par courrier à APRIL Belgium, boulevard Baudouin 1er 25 – 1348 Louvain-la-Neuve ou par e-mail à support.be@april.com. En cas de désaccord, la plainte peut être adressée à l'ombudsman des assurances (1000 Bruxelles, Square de Meeûs, 35 ; tél : 02/547.58.71 – fax : 02/547.58.71 – mail : info@ombudsman.as ; www.ombudsman.as).

Le preneur d'assurance déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales du produit choisi :

OUI NON

Le preneur d'assurance consent au traitement des données médicales le concernant dans un but de gestion rapide du contrat et / ou du dossier de sinistre:

OUI NON

Fait à , le

.....

Signature du preneur d'assurance

(précédée de la mention "lu et approuvé")

Veillez joindre une copie de la carte d'identité du preneur.

april | Belgium

Boulevard Baudouin 1^{er}, 25 – 1348 Louvain-la-Neuve

Tél. : +32 (0)10 47 64 59 – support.be@april.com

www.april-belgium.be

BCE 0627 678 387 - FSMA 114538 A

Mandaté pour conclure et gérer le présent contrat au nom et pour compte de la Compagnie d'assurances définie dans les conditions générales



L'assurance en plus facile.